

# **Le Cap-Vert n'est pas une île**

## **35 ans d'indépendance et de développement**

Par Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action  
humanitaire

Géographiquement, la République du Cap-Vert, avec sa quinzaine d'îles et îlots (dont neuf habités) est bien sûr un archipel, avec tous les attraits d'un potentiel touristique prêt à être réveillé, mais surtout avec tous les problèmes d'isolement, de communication et d'équipement en infrastructures. Par contre, politiquement, le Cap-Vert ne ménage pas ses efforts pour échapper au sort des « Petits Etats insulaires en développement » qui partagent les mêmes défis, parmi lesquels la crue des océans due au changement climatique et l'érosion qui va de pair. Et il faut dire que le Cap-Vert s'y prend plutôt bien. Le triplet diplomatico-politique que Praia a réussi voilà à peine trois ans, cherche son pareil.

1.

Dans ses conclusions du 19 novembre 2007, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" de l'Union européenne (UE) « se félicite de l'approfondissement des relations entre l'Union européenne et le Cap-Vert, dans le cadre de l'accord de Cotonou, par la mise en œuvre d'un plan d'action pour le développement d'un « partenariat spécial » entre les deux parties. Les priorités de ce plan seront la coopération politique, la coopération dans le domaine de la bonne gouvernance, la sécurité et la stabilité, y compris la coopération dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de

drogue, la coopération aux fins du développement durable et la lutte contre la pauvreté; la libéralisation des échanges et l'intégration régionale; la coopération dans le domaine de l'éducation, de l'information, de la recherche, des sciences et de la culture, de façon à promouvoir une société de la connaissance. Une attention particulière sera accordée aux aspects environnementaux; la coopération avec l'UE et particulièrement avec ses régions ultrapériphériques dans ce secteur sera encouragée dans le cadre existant. » Un tel rapprochement d'un pays ACP de l'UE est une première et traduit fidèlement les velléités des dirigeants du Cap Vert d'aller de l'avant.

2.

Le 18 décembre 2007, le Conseil général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a donné le feu vert à l'accession du Cap-Vert à l'OMC en approuvant une série d'accords énonçant les conditions y relatives. A cette occasion le Ministre de l'économie, de la croissance et de la compétitivité du Cap-Vert, M. José Brito (aujourd'hui Ministre des affaires étrangères), a déclaré: « L'accession du Cap-Vert à l'OMC marque une ère nouvelle pour notre pays. La participation à l'OMC est un élément essentiel de notre stratégie visant à lui permettre de faire face à la concurrence sur le marché mondial. Nous sommes certains que notre accession portera ses fruits et nous permettra de progresser dans la réalisation de notre programme national de transformation socioéconomique. » Une expression de volontarisme politique, s'il en est !

3.

Pour le cas où il resterait le moindre doute sur la trajectoire sur laquelle le gouvernement à Praia s'est promis de lancer le pays, il est indispensable de

mentionner que le Cap-Vert ne figure plus sur la liste des pays les moins avancés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Grâce à ses efforts de développement, l'archipel ne remplit plus les critères qui définissent l'appartenance aux groupes des Etats les plus démunis, à savoir le faible revenu (< 750 USD par habitant / an), l'insuffisance des ressources humaines (en prenant en compte la malnutrition, la santé, la scolarisation et l'alphabétisation) et la vulnérabilité économique. Même si le passage du groupe des pays les moins développés vers le groupe des pays à revenu intermédiaire privera le Cap-Vert à l'avenir de certains instruments d'aide préférentielle, notamment de la part de la Banque mondiale, il faut bien entendu saluer ce saut qualitatif longuement préparé et exécuté sans complexe le moment venu.

Nul doute qu'au-delà des acquis du développement économique et social interne dans l'archipel, ces trois succès sur le plan international méritaient d'être célébrés dignement lors des festivités pour le 35<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance et le 550<sup>e</sup> anniversaire de la découverte des îles que le gouvernement et le peuple cap-verdien avaient organisées cette semaine. Le fait que le Luxembourg et le Cap-Vert ont signé pendant cette même semaine le troisième Programme indicatif de coopération (PIC III) ne manque par conséquent pas non plus d'un certain symbolisme.

### **La coopération entre le Cap Vert et le Luxembourg**

Les relations de coopération au développement entre les deux pays remontent aux années '80 et ont été renforcées au fil de différentes étapes successives. Ainsi en 1993 le Cap-Vert a été inclus dans la liste des « pays cibles » de la Coopération luxembourgeoise, avec des commissions de

partenariat annuelles à la clé. Lors de la visite du Premier Ministre Jean-Claude Juncker en janvier 2002, le premier Programme indicatif de coopération (PIC) fut signé. Les PIC successifs sont des programmes pluriannuels de coopération qui, sur base des priorités de développement du pays partenaire, donnent la prévisibilité indispensable au financement des projets et programmes exécutés en commun. Le PIC de deuxième génération viendra à terme fin 2010, et la signature, ces jours-ci à Praia, du troisième programme de ce type doit permettre la continuité sans faille de l'assistance que le Luxembourg apporte au développement durable du Cap-Vert.

La Coopération luxembourgeoise est d'autant plus à l'aise de faire ce pas supplémentaire dans les relations avec son partenaire que le Cap-Vert figure parmi les trop rares pays en développement qui peuvent espérer réaliser tous les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015. Quelle aura été la part luxembourgeoise dans cet autre succès de développement du Cap-Vert ? – Difficile à dire. Toujours est-il que pendant toute la période entre l'adoption des OMD en septembre 2000 jusqu'à aujourd'hui le Luxembourg a été un partenaire fiable, appuyant le Cap-Vert par une assistance continue, voire croissante, dans les secteurs sociaux que le gouvernement de Praia avait identifiés comme prioritaires. Aucune raison donc de rompre avec cette coopération qui – au-delà de ses effets de lutte contre la pauvreté – veut également honorer la bonne gestion des affaires publiques du gouvernement partenaire.

Le troisième PIC trace donc le cadre des relations de coopération entre le Luxembourg et le Cap-Vert pour la période 2011-2015. Il comporte une enveloppe budgétaire indicative de 60 millions d'euros qui doit permettre le

financement de programmes de coopération identifiés et définis d'un commun accord entre les autorités luxembourgeoises et cap-verdiennes. Les secteurs d'intervention retenus sont au nombre de quatre : 1. l'éducation, avec la formation, respectivement l'insertion professionnelle (à compléter, le cas échéant par les instruments de la microfinance) ; 2. l'eau et l'assainissement, en conjugaison avec les énergies renouvelables ; 3. la santé et le programme d'appui aux cantines scolaires ; 4. l'aide alimentaire.

Il convient de relever que pour la première fois la Coopération luxembourgeoise prévoit un appui budgétaire sectoriel à un de ses pays partenaires. Cette forme de coopération, en l'espèce dans le domaine de la formation professionnelle, présuppose un haut degré de confiance dans les mécanismes de gestion nationaux du pays partenaire, notamment en vue de produire dans le secteur visé les résultats tangibles de lutte contre la pauvreté. Un tel appui budgétaire constitue d'une certaine manière la forme la plus accomplie de coopération au développement, parce qu'il transfère au pays partenaire la responsabilité de la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés. L'appropriation du processus par le pays partenaire est ainsi totale. En contrepartie, le bailleur de fonds est en droit d'attendre non seulement une gestion transparente des fonds apportés, mais aussi des résultats concrets dans le secteur visé. Enfin, le pays partenaire est également bien avisé de prévoir, pour les années à venir et pour le financement des programmes sectoriels concernés, des moyens budgétaires provenant de ses propres revenus fiscaux, afin de ne pas tomber dans le piège d'une nouvelle forme de dépendance découlant de l'appui budgétaire externe.

Les relations entre le Luxembourg et le Cap-Vert sont aujourd'hui telles que cette forme de coopération peut être envisagée sans inquiétude et cela d'autant plus que la Coopération luxembourgeoise a été confortée dans cette démarche et par les recommandations du Comité d'aide au développement de l'OCDE, et par la teneur des débats parlementaires sur la politique de coopération au développement le 18 mars dernier.

Au cours de la brève période de ses 35 ans d'indépendance le Cap-Vert a connu un rythme de développement impressionnant, dans un environnement d'alternance démocratique et de calme social. L'apport financier et matériel de la diaspora cap-verdienne dans le financement de ce développement est loin d'être négligeable. En 2006, les seuls transferts d'argent des migrants vers leurs familles comptaient pour 12 pour cent du PIB. La communauté cap-verdienne vivant à Luxembourg, forte de plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, continue à se mobiliser et à s'organiser pour mieux venir en aide à leurs familles restées au pays. Elle peut compter sur la Coopération luxembourgeoise pour l'appuyer par ses instruments de coopération en vue d'optimiser ses efforts pour un impact maximal en termes de lutte contre la pauvreté.

Le Luxembourg est prêt à accompagner le Cap Vert au long des prochaines étapes de son développement qui lui permet d'échapper chaque jour un peu plus à l'isolement d'un archipel, cinq cents kilomètres au large du continent africain.